

EPLUS2020

Call: EACEA-03-2020
(Erasmus Charter for Higher Education 2021-2027)

Topic: ECHE-LP-2020

Type of action: EPLUS2020-ACR

Proposal number: 101012894

Proposal acronym: IRFSS Bretagne

Deadline Id: EACEA-03-2020-1

Table of contents

<i>Section</i>	<i>Title</i>	<i>Action</i>
1	General information	
2	Participants & contacts	
3	Information related to eligibility criteria	

How to fill in the forms

The administrative forms must be filled in for each proposal using the templates available in the submission system. Some data fields in the administrative forms are pre-filled based on the previous steps in the submission wizard.

1 - General information

Topic ECHE-LP-2020

Type of Action EPLUS2020-ACR

Call Identifier EACEA-03-2020

Deadline Id EACEA-03-2020-1

Acronym **IRFSS Bretagne**

Proposal title **Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge française Bretagne**

Note that for technical reasons, the following characters are not accepted in the Proposal Title and will be removed: < > " &

Duration in months

86

Fixed keyword 1

Mobility (virtual and blended)

Fixed keyword 2

Learning outcomes

Fixed keyword 3

European transparency tools for validation ECTS

Fixed keyword 4

Qualitative and quantitative assessment of education systems

Fixed keyword 5

Bologna process - related to Modernisation of Higher Education

Fixed keyword 6

Education-enterprises partnerships

Free keywords

Inclusion, Citoyenneté européenne, Accessibilité, Eco-responsabilité, International, Formation infirmière, Recherche, Innovation

Application language

French

Abstract*

Citoyenneté européenne, inclusion et accessibilité sont les principes qui guident plus que jamais nos actions. Fortement investi dans le programme ERASMUS depuis 2012, l'Institut Régional de formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge française de BRETAGNE apparaît comme un ardent ambassadeur d'une Europe pour tous, véritable moteur d'innovation et de recherche en santé. Accompagner les projets de mobilité de nos étudiants infirmiers, accueillir les étudiants en mobilité entrantes, faire grandir nos partenariats dans une synergie écoresponsable et solidaire, voici nos engagements pour 2027. C'est au cœur d'une crise sanitaire sans précédent, conscients des cicatrices qu'elle laissera dans notre tissu européen que nous souhaitons réaffirmer notre engagement vers les valeurs européennes et le programme ERASMUS+. Qui mieux que ce programme peut témoigner de cette dynamique d'échanges et de partage qui continueront de faire de l'Europe une entité apprenante et solidaire ?

Nous avons à cœur de promouvoir les opportunités de ce programme tant aux étudiants qu'à l'ensemble du personnel. Fort de son expérience, notre institut souhaite s'investir dans de nouveaux projets tels que les mobilités d'études, les mobilités internationales de crédits et un partenariat stratégique.

Lors des 7 prochaines années, nous souhaitons voir se multiplier le nombre de participants à ce programme à travers les mobilités sortantes mais également grâce à des mobilités virtuelles. Toucher les personnes les plus éloignées du programme en raison de leur situation de handicap ou de leur précarité, nous apparaît essentiel. Chaque année, c'est au minimum 10 étudiants et 2 formateurs que nous souhaiterions voir partir en mobilité sortante. En ce qui concerne les mobilités entrantes, nous souhaitons étudier et accueillir chaque projet de mobilité entrante (étudiant et formateur), tout en préservant un cadre de qualité dans l'accompagnement pédagogique.

Remaining characters

42

Proposal Submission Forms

Proposal ID 101012894

Acronym IRFSS Bretagne

Has this proposal (or a very similar one) been submitted in the past 2 years in response to a call for proposals under Horizon 2020 or any other EU programme(s)? Yes No

Please give the proposal reference or contract number.

XXXXXX-X

Declarations

1) We/I declare to have the explicit consent of all participants on their participation and on the content of this proposal.	<input checked="" type="checkbox"/>
2) We/I confirm that the information contained in this proposal is correct and complete and that none of the project activities have started before the proposal was submitted.	<input checked="" type="checkbox"/>
3) We/I declare: - to be fully compliant with the eligibility criteria set out in the call - not to be subject to any exclusion grounds under the EU Financial Regulation (Regulation No 2018/1046) - to have the financial and operational capacity to carry out the proposed project	<input checked="" type="checkbox"/>
4) We/acknowledge that all communication will be made through the Funding & Tenders Portal electronic exchange system and that access and use of this system is subject to the Funding & Tenders Portal Terms and Conditions .	<input checked="" type="checkbox"/>
5) We/I acknowledge and authorize the collection, use and processing of personal data for the purpose of the evaluation of the proposal and the subsequent management of the grant/prize (if any). We/I acknowledge and authorize that the data may also be used for the monitoring and evaluation of the EU funding programme, the design of future programmes and communication purposes.	<input checked="" type="checkbox"/>

The coordinator is only responsible for the correctness of the information relating to his/her own organisation. Each applicant remains responsible for the correctness of the information related to him/her and declared above. If the proposal to be retained for EU funding, the coordinator and each beneficiary will be required to present a formal declaration in this respect.

Note:

For **multi-beneficiary applications**, the coordinator vouches for its own organization and that all other participants confirmed their participation and compliance with conditions set out in the call. If the proposal is retained for funding, each participant will be required to submit a formal declaration of honour confirming this.

False statements or incorrect information may lead to administrative sanctions under the Financial Regulation 2018/1046.

Personal data will be collected, used and processed in accordance with Regulation 2018/1725 and the [Funding & Tenders Portal privacy statement](#).

Please be however aware that, to protect EU financial interests, your data may be transferred to other EU institutions and bodies and be registered in the EDES database. Data in the EDES database is also subject to Regulation 2018/1725 and the [EDES privacy statement](#).

2 - Participants & contacts

#	Participant Legal Name	Country	Action
1	Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge française Bretagne	France	

Proposal ID **101012894** Acronym **IRFSS Bretagne** Short name **IRFSS Bretagne**

2 - Administrative data of participating organisations

PIC 949312229 **Legal name** Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge française Bretagne

ECHE Reference Code 263275-EPP-1-2014-1-FR-EPPKA3-ECHE **Institution Code** F BREST27

Short name: IRFSS Bretagne

Address

Street 460 rue Jurien de la Gravière
 Town BREST
 Postcode 29200
 Country France
 Webpage <http://irfss-bretagne.croix-rouge.fr>

Specific Legal Statuses

Legal personyes
 Public bodyno Industry (private for profit).....no
 Non-profityes
 International organisationno
 International organisation of European interestno
 Secondary or Higher education establishmentno
 Research organisationno

Enterprise Data

Based on the below details from the Beneficiary Registry the organisation is not an SME (small- and medium-sized enterprise) for the call.

SME self-declared status.....27/05/1986 - no
 SME self-assessment unknown
 SME validation sme..... unknown

Proposal Submission Forms

Proposal ID

101012894

Acronym

IRFSS Bretagne

Short name IRFSS Bretagne

Department(s) carrying out the proposed work

No department involved

Department name

Name of the department/institute carrying out the work.

not applicable

Same as proposing organisation's address

Street

Please enter street name and number.

Town

Please enter the name of the town.

Postcode

Area code.

Country

Please select a country

Proposal Submission Forms

Proposal ID **101012894** Acronym **IRFSS Bretagne** Short name **IRFSS Bretagne**

Person in charge of the proposal

The name and e-mail of contact persons are read-only in the administrative form, only additional details can be edited here. To give access rights and basic contact details of contact persons, please go back to Step 4 of the submission wizard and save the changes.

Title Sex Male Female

First name **POTY** Last name **Romy**

E-Mail **romy.poty@croix-rouge.fr**

Position in org.

Department Same as organisation name

Same as proposing organisation's address

Street

Town Post code

Country

Website

Phone Phone 2 Fax

Other contact persons

First Name	Last Name	E-mail	Phone
BILY	GWÉNOLA	gwenola.bily@croix-rouge.fr	+33298442765

Type of organisation

- Higher education institution (tertiary level)
- School/Institute/Educational centre - General Education (secondary level)

Information related to eligibility criteria

	Yes	No
Applicant is an HEI established in a Programme Country.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
The applicant institution is eligible by National Authorities of Programme Countries.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
I confirm that I have received a notification from my Erasmus+ National Agency stating that I am allowed to apply for the light procedure.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Warning: You must comply with the content of all the checkboxes.



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1
4 mars 2020





ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux	15
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux.....	15
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité.....	18
2.3. A des fins de visibilité.....	19

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La dimension internationale est dans l'ADN de la Croix-Rouge. Le programme Erasmus+ offre à tous ses instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités situées dans des pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants et de proposer des formations tant sanitaires que sociales inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles.

L'objectif de la Croix-Rouge française à travers le programme Erasmus, est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé et de travailler

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

dans une approche d'altérité et d'interculturalité.

L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix-Rouge française de Bretagne est pleinement investi dans cette volonté depuis 2013, afin de faire vivre le programme Erasmus +. La stratégie institutionnelle régionale s'appuie sur trois axes majeurs : renforcer la structuration interne autour du bureau des relations internationales ; animer et participer au réseau territorial, grâce à nos partenaires régionaux du consortium de Bretagne et mettre en œuvre une communication interne et externe efficace et efficiente.

Afin de mettre en place une stratégie d'internationalisation, l'IRFSS s'appuie sur un bureau des relations internationales piloté par le directeur des formations initiales et composé d'un référent administratif et des formateurs. A partir de septembre 2020, ce bureau s'élargira avec la participation du responsable qualité, du gestionnaire des ressources humaines, des membres du groupe RSO « Responsabilité Sociétale des Organisations » et des membres de l'association des étudiants. L'objectif de ce bureau sera de promouvoir et de développer au sein de l'institut les potentialités du programme Erasmus + et de donner à chacun l'opportunité d'y accéder.

Depuis 2013, ce sont 52 étudiants qui sont partis en mobilités et 13 étudiants qui ont été accueillis en mobilité entrante, 10 personnels partis en mobilité de formation et 1 mobilité entrante de formation. Nos partenaires sont diversifiés et nous pouvons compter sur nos partenaires historiques pour continuer à développer nos actions.

Notre institut s'inscrit dans un consortium régional depuis 2015. Composé à l'origine de 6 instituts, il rassemble à ce jour 22 établissements de formation sanitaire et sociale.

Ce consortium permet d'échanger et d'enrichir nos stratégies pédagogiques en Bretagne. L'IRFSS Bretagne souhaite développer l'usage des nouvelles technologies dans le champ de la pédagogie et renforcer leurs approches innovantes contribuant à une montée en compétences des étudiants en formation sanitaire en Europe. Grâce aux outils numériques, l'IRFSS Bretagne souhaite développer les mobilités virtuelles et contribuer ainsi à l'amélioration linguistique de l'ensemble de ses étudiants. Cette volonté de développement donnant accès à la mobilité à tout public s'inscrit dans une logique d'inclusion et d'innovation fondée sur le socle des valeurs européennes. Résolument tournée vers l'avenir, notre stratégie prend en compte les réflexions contemporaines, notamment en faveur de l'écologie. Cet enjeu nous concerne d'autant plus que notre IRFSS est situé sur une région géographique emblématique, le littoral Finistérien, dont nous souhaitons contribuer à la préservation.

Par ailleurs, dans ce contexte de crise sanitaire mondiale, le développement de la recherche en sciences infirmières est plus que jamais devenu une priorité internationale et forcément européenne. Nous devons donc renforcer nos échanges avec nos partenaires afin de faire monter en compétences nos étudiants et nos formateurs, maillons indispensables dans les métiers du soin.

Nous souhaitons centrer notre stratégie Erasmus + 2021-2027 vers cette mise en perspective de compétences et d'analyse, afin de pouvoir bénéficier des expériences vécues ailleurs, si nous devons, à nouveau, demain faire face à un événement sanitaire d'une telle ampleur.

Par ailleurs, depuis 5 ans, l'IRFSS Bretagne a décidé d'investir le domaine de la gériatrie.

Accompagner nos aînés est un enjeu majeur de société et l'un des défis que l'Europe doit relever. Nous allons développer nos partenariats et nos recherches vers des travaux collaboratifs pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées. Cela constitue pour notre établissement un autre enjeu majeur de notre stratégie Erasmus +. Cette thématique pourra faire l'objet d'ici 2027 de la mise en place d'un partenariat stratégique. Nous envisageons d'y associer l'Institut de Formation au Travail Éducatif et Social de Bretagne, l'un de nos partenaires historiques sur notre territoire, un groupement d'établissements d'accueil de personnes âgées et des partenaires européens tant universitaires que professionnels qui partagent cette préoccupation.

Ce renouvellement de charte est l'occasion pour l'IRFSS de revoir les accords bilatéraux avec ses partenaires actuels. Un bilan sera dressé au regard des contraintes et des leviers de chacun. Il s'agira, au cours de ces 7 années à venir, de sceller de nouveaux partenariats avec des universités européennes afin d'offrir aux étudiants et au personnel un panel de destinations pour leurs mobilités et une ouverture sur une culture européenne riche et variée, porteuse d'avenir.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Depuis huit ans, l'IRFSS Bretagne s'est engagé dans la mise en œuvre du programme Erasmus +. L'équipe de l'Institut a su promouvoir une plus grande accessibilité des mobilités et une diversité renforcée des lieux de stages et des partenaires européens. Grandir dans nos pratiques, affiner notre sens de l'analyse et élargir le champ de l'innovation et de la recherche sur la simulation en santé ont été les enjeux de ces sept dernières années.

Afin de répondre à notre stratégie, nous travaillons actuellement à un projet de classe virtuelle avec notre partenaire historique, le Red Cross Medical College de Riga. Ce projet répond à une ambition partagée d'améliorer le niveau linguistique en anglais de nos étudiants et personnels. La pratique de l'anglais est en effet indispensable pour lever des freins à la mobilité. Notre ambition est ainsi pour les 7 années à venir de renforcer les mobilités intra européennes entrantes et sortantes des étudiants et des personnels.

Toujours dans le cadre de l'action clé 1, l'IRFSS Bretagne veut développer des mobilités hors Europe, et dès 2021 déposera une demande de mobilité internationale de crédits. Nous échangeons déjà avec des différents partenaires sur cette opportunité. La mobilité à l'international a toujours été un axe fort de notre institut mais nous souhaitons aujourd'hui qu'elle s'inscrive dans une dimension d'échanges et de réciprocités.

Grâce au réseau de la Croix-Rouge française, nous pourrions nous appuyer sur l'expérience des autres instituts de formation à la fois pour la mise en œuvre de projet des mobilités internationales de crédits mais aussi sur la mise en place des mobilités d'études, autre axe que nous souhaitons développer d'ici 2027.

L'IRFSS Bretagne souhaite également se positionner sur l'action clé 2 en développant au moins un projet de partenariat stratégique dans le champ de l'innovation.

Deux sujets de travail nous intéressent particulièrement :

- la recherche fondamentale en sciences infirmières qui est un élément central de notre réflexion pédagogique,
- le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées, thématique partagée avec plusieurs de nos partenaires européens.

En nous positionnant sur ces nouveaux projets d'ici 2027, nous contribuerons à offrir à nos étudiants et personnel une ouverture plus large à l'Europe.

Notre participation chaque année aux « Erasmus Days », auxquels nous associons nos partenaires européens, renforce cette volonté d'élargissement.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

En participant au programme Erasmus +, nous souhaitons renforcer les mobilités stages et développer les mobilités d'études auprès de nos étudiants en soins infirmiers.

Nos objectifs pour les 7 années à venir sont de :

- Permettre le départ en mobilité chaque année d'au minimum 10 étudiants
- Permettre à 2 personnels par an de participer à une mobilité
- Développer une mobilité linguistique pour un groupe de personnel

Les impacts du programme Erasmus+ sur notre établissement sont nombreux. Ils interviennent à plusieurs niveaux.

1^{er} groupe cible : les étudiants

Impacts attendus :

- Développement professionnel : prise de conscience des différences de conception des soins et de la prise en soin des patients chez nos voisins européens
- Renforcement de leurs connaissances, aptitudes et compétences professionnelles, personnelles et interculturelles
- Développement personnel : ouverture d'esprit, affirmation de soi, autonomie et maturité
- Développement linguistique : amélioration des capacités d'expression dans une langue étrangère
- Amélioration de leur employabilité après l'obtention du diplôme
- Renforcement de l'identité et de la citoyenneté européenne
- Renforcement des savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Connaissance et promotion du programme Erasmus+

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'ECTS obtenus sur les compétences du référentiel
- Progression dans la validation des compétences infirmières suite au départ en Erasmus+
- Nombre de mobilités demandées par nos étudiants
- Niveau linguistique au retour de la mobilité avec la plateforme OLS

Indicateurs qualitatifs :

- Présentation aux pairs des retours des mobilités
- Engagement des anciens étudiants partis en Erasmus vers les entrants
- Participation aux différents événements de l'IRFSS pour faire la promotion du programme

2^{ème} groupe cible : le personnel

Impacts attendus :

- Amélioration de la qualité de nos actions d'apprentissage
- Valorisation des compétences et expertises développées dans le cadre des mobilités d'enseignement et de formation
- Observation de système de soins différents pour faire évoluer les pratiques de demain
- Amélioration du niveau linguistique

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de personnels ayant demandé une mobilité de formation ou d'enseignement
- Nombre de mobilité entrante

Indicateurs qualitatifs :

- Projets proposés au Bureau des Relations Internationales
- Entretien permettant d'apprécier l'intérêt du programme et d'une coopération européenne

3^{ème} groupe cible : l'IRFSS

Impacts attendus :

- Positionnement innovant sur le territoire finistérien
- Constitution et entretien de réseaux européens
- Attractivité de notre institut
- Développement de nouveaux projets européens

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de signatures d'accords bilatéraux
- Nombre de mobilités entrantes et sortantes

Indicateurs qualitatifs :

- Reconnaissance des organismes de tutelles
- Satisfaction des étudiants et du personnel entrant et sortant

Afin de mesurer ces impacts, nous pouvons, à l'intérieur de notre établissement, nous appuyer sur un département Qualité capable d'évaluer régulièrement les retombées positives et axes d'amélioration de nos actions par des enquêtes critériées, informatisées.

De plus, notre institut s'inscrivant dans une action de consortium, il nous apparaît pertinent de déployer ce travail d'analyse par cet intermédiaire. Quels sont les freins à la mobilité ? Comment développer davantage l'accessibilité du programme Erasmus+ pour tous ? Quels leviers activer afin de promouvoir l'idée d'une Europe apprenante ?

Nos études se baseront sur des données qualitatives et quantitatives et serviront de base afin d'améliorer nos actions sur le long terme. Elles pourront faire l'objet de publications et seront présentées régulièrement à nos organismes de tutelles afin de promouvoir l'impact du programme Erasmus +.

Un travail d'analyse est en cours et les résultats nous aideront à découvrir les leviers possibles pour favoriser l'inclusion de tous dans les projets. D'ores et déjà, nous ciblons les publics en précarité financières, touchés par la fracture numérique et/ou en situation de handicap.

Dans un souci d'amélioration continue, nous souhaitons mettre en place une enquête, avec le service qualité, auprès des personnes en mobilités entrantes et auprès de l'établissement de soins qui accueillent les étudiants en stage. Les retours des mobilités entrantes nous permettront d'avoir des indicateurs qualitatifs et de réajuster nos pratiques pour optimiser notre accueil et notre accompagnement.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

La non-discrimination s'inscrit par essence même, dans les sept principes fondateurs de la Croix Rouge française, elle s'apparente aux exigences de neutralité et d'impartialité envers l'Humain.

Notre projet pédagogique est tourné vers des valeurs humanistes et le principe d'inclusion est au cœur du dispositif pédagogique.

Le programme Erasmus+ est ouvert à l'ensemble des acteurs de l'IRFSS Bretagne que ce soient les étudiants ou les équipes administratives et pédagogiques.

La mobilité du personnel administratif est encouragée pour favoriser l'internationalisation de l'établissement dans ses pratiques.

Une présentation du programme est faite lors de la rentrée et les critères au départ en mobilité et les montants des bourses accordées par destinations sont expliqués et inscrits sur le site Internet de l'IRFSS.

L'inclusion est une de nos préoccupations majeures, afin de garantir l'équité et l'accessibilité au programme Erasmus+, tant pour les étudiants que pour les membres de l'équipe de l'Institut. Toute personne quels que soient ses conditions de vie, ses revenus et ses contraintes environnementales devrait pouvoir accéder à une mobilité du programme Erasmus+, qu'elle soit réelle ou virtuelle. Les mobilités mixtes nous semblent particulièrement adaptées afin de répondre à cet objectif. Nous souhaitons accentuer, dès la rentrée de septembre 2020, notre collaboration avec nos partenaires européens : des cours par visioconférence réalisés par des formateurs européens experts pourraient alimenter certaines unités d'enseignement.

Au sein de notre institut, nous promouvons cette notion d'accessibilité aux études malgré le handicap. Des moyens techniques et de soutien logistique et physique sont mis en œuvre : adaptation de l'environnement aux personnes en situation de handicap, construction de projets d'accueil individualisés pour les personnes en difficultés d'apprentissage.

Le principe de non-discrimination s'inscrit également au niveau économique avec la possibilité de solliciter des fonds de solidarité pour les étudiants en difficulté financière. Nous accompagnons au mieux les étudiants qui ont le moins d'opportunités de partir. Grâce au consortium, les apprenants boursiers bénéficient de 150€ en plus de leur bourse Erasmus.

Les associations étudiantes sont aussi encouragées et soutenues. Cet élan associatif est vecteur de solidarité tant financière que logistique entre les étudiants. Ils encouragent la réalisation d'actions de sponsoring afin d'accompagner les projets de mobilités. Ces associations réaffirment la nécessaire démocratie étudiante qui permet le déploiement d'actions constructives et inclusives.

Concernant le personnel, l'institut a à cœur de permettre à chacun de bénéficier du programme Erasmus+. Dans le cas où les collaborateurs ne pourraient pas partir en mobilité, il leur sera proposés de réaliser une mobilité virtuelle. C'est l'un de nos objectifs d'ici 2027.

De plus, en collaboration avec le service des ressources humaines, une volonté de développer les compétences linguistiques des salariés est présente et pourra se faire soit par des mobilités virtuelles ou des mobilités sortantes.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

Bien que l'initiative Carte étudiante européenne ne soit pas encore obligatoire pour les établissements d'enseignement supérieur, nous avons déjà commencé à nous renseigner et souhaitons vivement mettre en place les outils proposés. Ceux-ci nous permettront de gagner un temps non-négligeable dans la gestion administrative des mobilités étudiantes, grâce à sa dématérialisation. De plus, nous pressentons que la carte d'étudiant européenne renforcera le sentiment d'appartenance à l'Europe de nos étudiants, les rassurera quant à leur accès aux services étudiants et les incitera peut-être à réaliser davantage de mobilités.

Adossé à l'Université Bretagne Occidentale, notre institut se voit délivrer les cartes étudiantes par ce biais.

Cette dernière fait partie d'un consortium et a mis en place un travail pour rendre effective la carte européenne étudiante dès septembre 2020.

Nous prévoyons de suivre le calendrier de déploiement de l'initiative, au fur et à mesure que les différentes fonctionnalités entreront en service.

Voici notre calendrier prévisionnel :

- Mai 2020 : Création d'un compte sur Erasmus Dashboard pour notre établissement
- Rentrée 2020 : Délivrance de cartes européennes étudiantes, en partenariat avec notre université de rattachement et information aux étudiants concernant l'application Erasmus+ et ses fonctionnalités. Cette information sera intégrée par la suite à toutes les présentations Erasmus+ à destination des étudiants
- Octobre 2020 : Présentation de l'application mobile lors des Erasmus days
- Année 2020-2021 : Formation des membres du Bureau des Relations Internationales à l'utilisation de Erasmus Dashboard et des différents outils de l'initiative
- Automne 2020 : Formation des apprenants en atelier aux fonctionnalités proposées par l'application
- Automne 2020 : Travail avec le Consortium du Conseil Régional pour étudier l'interconnexion avec mobility tool
- Hiver 2020 : Renouvellement de nos accords interinstitutionnels de manière dématérialisée (après l'obtention des résultats de la charte ECHE)
- Année 2021-2022 : Utilisation du module de gestion en ligne « contrats pédagogiques - études et stages » pour toutes les mobilités étudiantes à partir de cette année
- Année 2022-2023 : Nominations de tous nos étudiants en mobilité à partir de cette année, via le module « sélection et affectation des étudiants Erasmus »
- Année 2023-2024 : Utilisation du module « relevés de notes »
- Année 2024-2025 : Déploiement de l'identifiant unique européen pour les étudiants et de la plateforme de service public numérique « enseignement supérieur » (services aux étudiants et aux établissements)

Afin d'accompagner le déploiement de l'initiative lors de ces différentes étapes, nous aurons le soutien d'un groupe de travail « Mobilité » au siège de la Croix-Rouge française, qui réunit les coordinateurs Erasmus de chaque IRFSS en France. Il nous permettra de nous entraider, de réaliser les démarches ensemble. Des formations à l'utilisation des différents outils pourront être proposées au sein du groupe si nécessaire. Le calendrier de déploiement ci-dessus fera l'objet de points réguliers lors des réunions de travail de ce groupe.

Enfin, il est important de souligner que le déploiement de cette initiative, qui vise à réduire considérablement l'usage du papier, fait aussi partie des actions que nous promovons pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement et d'inscrire notre établissement dans « *Erasmus without paper* ». Cette initiative est donc doublement importante puisqu'elle nous permettra de limiter davantage l'empreinte carbone dans notre IRFSS.

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

L'IRFSS est déjà engagé dans la démarche RSO « Responsabilité Sociétale des Organisations » et a à cœur de promouvoir une démarche de développement durable qui passe par le respect de l'environnement, la sensibilisation de nos étudiants, du personnel aux éco-gestes (tri des déchets physiques, numériques et aux économies d'énergies) et par des achats responsables et durables.

Dans le cadre de l'implication de notre institut dans une démarche environnementale, nous incitons les apprenants à privilégier les moyens de transport avec une empreinte carbone limitée pour se rendre sur le lieu de leur mobilité (train, bus, covoiturage), répondant ainsi à l'objectif 13 de développement durable de l'ONU, mesures relatives à la lutte contre le changement climatique.

Pour les mobilités entrantes, nous avons un partenariat avec le CROUS de Brest pour l'hébergement qui se situe à proximité de l'établissement de soins et nous nous efforçons de mettre à disposition de l'apprenant un vélo. Ce partenariat permet de répondre à une dimension sociale et solidaire pour les étudiants entrants en ayant des logements à prix intéressants.

De plus, l'objectif de l'agence européenne "*Erasmus without paper*" correspond à notre volonté institutionnelle de limiter notre impact environnemental en réduisant notre utilisation de papier.

Cela fait 2 ans que les documents Erasmus sont envoyés et stockés sous forme numérique, tendant ainsi vers le 0 papier.

Une formation destinée à la référente administrative sera mise en place en partenariat avec le groupe des référents nationaux de la Croix-Rouge française afin de mieux accompagner les étudiants sur ces nouveaux outils.

A la rentrée scolaire, une capsule vidéo expliquera aux apprenants comment utiliser le scanner du photocopieur et les inciter à télécharger une application gratuite de scanner sur leur téléphone.

Des rappels ponctuels seront faits aussi pour nettoyer les boîtes mails.

Notre institut, basé en bord de mer, a pris l'initiative d'organiser un nettoyage de plages en incluant les apprenants, le personnel, des personnes en programme d'échanges Erasmus+ au sein de l'institut et une association de personnes en situation de handicap. La crise sanitaire actuelle a stoppé cet évènement qui sera reprogrammé ultérieurement. Cette initiative pourrait faire l'objet d'un partenariat avec une université européenne également située en bord de mer pour faire un challenge virtuel entre nos deux établissements (par exemple le nombre de kilos obtenus, point sur les actions mises en place ...), ce qui pourrait être le début d'échanges virtuels avec des Universités partenaires.

La mise en place de mobilités virtuelles légitimera notre engagement à respecter l'environnement en limitant les transports. Ainsi, les étudiants éloignés de ce programme pourront y accéder via notre projet de classe virtuelle.

Dans cette logique de responsabilité sociétale et environnementale, nous souhaitons impliquer les étudiants avec une présentation en section de la vie étudiante. L'association des étudiants pourra être partie prenante pour promouvoir cet engagement auprès de leurs pairs. Nous souhaitons à l'horizon 2022 pouvoir proposer aux étudiants et au personnel des ateliers RSO (réalisation de savon, de lessive, de cosmétiques). Nous travaillons également avec des entreprises de proximité sur la mise à disposition des paniers de fruits et légumes permettant ainsi de répondre à l'inclusion et à la responsabilité sociale avec les circuits courts.

De plus, un travail a déjà commencé avec l'association des étudiants pour l'obtention de culottes menstruelles lavables.

Nous organiserons également des rencontres entre les associations d'étudiants dans le cadre de notre partenariat (l'ITES - Institut de Formation au Travail Éducatif et Social).

Ces actions permettent de fédérer les différents acteurs (étudiants, partenaires, associations, salariés, ...) et de présenter nos ambitions de devenir un établissement éco-responsable.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Depuis l'année dernière, nous organisons une formation des représentants de promotion par la FNESI - Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers - à l'engagement civique et citoyen et aux rôles des représentants de promotion et des associations des étudiants.

Pour mettre en place un engagement civique et citoyen, nous demandons aux apprenants d'accompagner les étudiants entrants dans leur intégration au sein de l'institut et au sein de la ville, de

notre région Bretagne. Ce tutorat par les pairs crée du lien, permet aux apprenants de 1^{ère} année de se projeter sur une mobilité à venir et stimule la curiosité professionnelle et culturelle des étudiants qui ne partent pas en mobilité.

L'association des étudiants en soins infirmiers « *Capside* » est un pilier dans cette promotion de l'engagement civique et citoyen et dans ce tutorat. Nous allons dans les 7 années à venir renforcer notre collaboration avec *Capside* pour mettre en place un accueil de qualité et permettre aux étudiants d'être acteurs de cet engagement sur leurs 3 années de formation. Pour ce faire, nous nous appuyons sur un volontaire en service civique, nous souhaitons d'ailleurs renforcer cet accompagnement en accueillant un service volontaire européen qui pourra faire le lien avec la culture et la citoyenneté européenne.

Nous sollicitons également nos anciens étudiants entrants pour faire des tests de positionnement de langue à nos apprenants souhaitant aller dans le pays. Les anciens étudiants entrants deviennent alors des repères quand nos étudiants arrivent dans le pays pour leur mobilité.

Nous incitons aussi les apprenants sortants à se rapprocher de l'association Erasmus Student Network afin d'être bien accompagné et de bénéficier des avantages lors de leur arrivée dans le pays. Pour les étudiants entrants, nous nous sommes rapprochés de l'ENS de Brest.

Notre appartenance à la Croix-Rouge française nous permet de mettre en place à partir des prochaines mobilités entrantes un partenariat avec la « délégation locale de Brest », qui portent les actions envers les plus fragiles et ainsi leur permette pour une journée ou plus d'être « bénévole d'un jour ».

Les étudiants ou personnel entrants pourront également être impliqués à nos actions citoyennes de promotion de l'environnement.

Lors des mobilités sortantes étudiantes, un suivi régulier est réalisé via notre page facebook afin que nous puissions même en France s'imprégner de la culture du pays dans lequel se trouvent les sortants.

Compte-tenu de notre situation géographique et de notre attachement à la culture celte, nous souhaitons proposer à tous nos étudiants entrants une sensibilisation à la langue bretonne. Apprendre quelques mots de breton, langue encore très utilisée par les personnes âgées sur notre territoire sera également un atout dans le cadre de notre développement de partenariat stratégique.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veuillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

La formation en sciences infirmières est inscrite dans le champ de l'enseignement supérieur et utilise les ECTS et s'appuie sur le processus de Bologne qui facilite la reconnaissance mutuelle avec nos partenaires universitaires.

Dans la formation en soins infirmiers, il y a 180 ECTS correspondant à l'acquisition des 10 compétences de cette formation. Parmi ces 180 ECTS, 120 sont en lien avec les unités d'enseignement et 60 en lien avec les stages (1 ECTS par semaine de stage). Pour valider un semestre, il faut valider 30 ECTS. Le passage de première en deuxième année se fait à partir du moment où 48 ECTS sont validés. Le passage de la deuxième à la troisième année se fait par la validation de l'ensemble des ECTS de la première année ainsi que la validation d'au moins 48 ECTS sur la deuxième année.

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits (CAC). Elle est placée sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside. Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

La CAC est composée de la direction, du responsable pédagogique, de formateurs, d'un représentant Universitaire et de représentants des tuteurs de stage.

L'IRFSS Bretagne s'engage à reconnaître tous les crédits validés pour les étudiants sortants et les étudiants entrants.

Les étudiants sortants partent en mobilité avec les documents traduits dans la langue du pays pour

faciliter la compréhension pour la complétude du dossier.

Le catalogue de cours de la formation infirmière, décrivant les programmes et les ECTS attribués à chaque enseignement ou stage, est d'ailleurs accessible sur notre site Internet.

Nous voulons que dès 2021, tous nos étudiants bénéficient d'un supplément au diplôme leur permettant de valoriser leur expérience de mobilité virtuelle, réelle ou mixte sur le marché du travail.

Veuillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

La politique de notre établissement est fortement tournée vers l'ouverture à l'international comme le montrent déjà le nombre de mobilités déjà réalisées. Il existe d'ailleurs une réelle volonté de la direction et des équipes de poursuivre le développement de ces activités.

Plusieurs mesures ont été prises pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel.

- **Soutenir :**

La Croix-Rouge française a mis en place un groupe de travail national, réunissant l'ensemble des référents Erasmus, afin de soutenir le programme.

Pour faciliter les départs en mobilité, le personnel s'adapte au calendrier de la formation infirmière et choisit des temps de stage pour partir. Ces départs sont actés en réunion plénière et c'est une volonté des équipes de soutenir le départ des collègues, ainsi le salarié part serein et vit pleinement sa mobilité. Ce sont des mobilités favorisées et partagées par les équipes.

- **Promouvoir :**

Une présentation du programme est faite auprès de l'équipe pédagogique lors des semaines de séminaires afin de les informer et de les sensibiliser à cette ouverture européenne. Pour l'équipe administrative, cela est fait lors de rencontres régulières. A partir de septembre 2020, un des membres du bureau des relations internationales présentera le programme Erasmus+ à tous les nouveaux salariés, dès leur arrivée.

La promotion de ces mobilités se fait aussi lors des Erasmus days et lors des journées dédiées aux retours des mobilités auprès des apprenants et du personnel.

L'objectif de la direction, en concordance avec la stratégie de la Croix-Rouge française, est d'augmenter le nombre des départs du personnel de l'IRFSS et qu'ils soient tous sensibilisés à ces opportunités. Ces mobilités pourront ainsi faire l'objet d'une inscription dans le plan de formation, c'est pourquoi le service des ressources humaines est associé à cette promotion.

Un accent est également mis à la montée en compétence linguistique du personnel, l'IRFSS a pour volonté de proposer à son personnel d'organiser une mobilité linguistique collective.

- **Reconnaître :**

Cette reconnaissance peut se faire lors des entretiens professionnels entre le personnel et la direction. Un échange sur les projets de mobilité est également réalisé lors de cet entretien annuel avec le salarié. La reconnaissance se fait également à travers la cartographie des compétences.

2.3. A des fins de visibilité

Veuillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

L'institut met en place différentes actions pour promouvoir les activités soutenues par le programme.

Une présentation du programme Erasmus+ est faite lors de la première réunion de la section vie étudiante et des rappels sont également faits à la deuxième section. Concernant l'arrivée du personnel, un travail va être mis en place avec le service des ressources humaines afin d'intégrer une présentation du programme dans le livret d'accueil de l'arrivant. Pour la rentrée 2021, il est également prévu de faire un livret d'accueil pour les étudiants et un chapitre sera consacré à Erasmus et à l'international.

Les étudiants et les formateurs, dès leur retour de mobilité, exposent auprès de leurs pairs et des équipes leurs ressentis et les bénéfices d'une telle expérience.

Lors de nos portes-ouvertes mais également lors des salons étudiants, nous ne manquons pas d'afficher notre appartenance au programme Erasmus+. Nos étudiants sont les ambassadeurs de l'institut pour promouvoir et expliquer leur expérience de mobilité. Les étudiants sont parties prenantes et prennent plaisir à présenter leurs expériences européennes aux visiteurs.

De plus, nous organisons tous les ans, depuis sa mise en place, les Erasmus days durant lesquels nous organisons un petit-déjeuner européen et demandons aux étudiants et aux personnels de faire un retour d'expériences. Nous faisons également des visioconférences avec nos partenaires afin d'expliquer aux futurs candidats les opportunités d'une telle mobilité.

En 2019, lors des Erasmus days, nous avons organisé un concours #lepetitoeuvasortir pour mettre en avant les clichés des mobilités et les votes de la meilleure photo ont été comptabilisés à partir de notre page Facebook. Il s'agit d'un concours organisé dans tous les instituts Croix-Rouge française et les meilleurs clichés vont faire l'objet d'une exposition au siège de l'association à Paris, exposition que nous souhaiterions itinérante.

Les journées « Erasmus Days » 2019 ont mis à l'honneur nos partenariats européens avec la Belgique, la Roumanie et l'Espagne. Grâce à un système de visioconférences et devant un parterre de membres politiques territoriaux et nationaux, dont le directeur de cabinet de l'agence Erasmus+ France, M. Jean Luc PRIGENT, des visioconférences en direct des pays partenaires avaient été organisées pour présenter les lieux de stages et les particularités de la profession soignante dans les différents pays, à destination des étudiants et des membres de l'Institut.

Grâce aux moyens numériques, cette journée a été placée sous le signe de la mobilité, rythmée par les interventions des partenaires et des étudiants de retour de mobilité, du personnel. Un petit clin d'œil a été fait avec une visioconférence avec le premier bébé Erasmus+ de l'Institut avec une étudiante de Lettonie venue faire un stage via notre établissement en 2014 et restée en France par la suite.

Nous prévoyons pour les prochains Erasmus days une pose de plaque afin d'afficher notre engagement au programme Erasmus+ et de faire aussi une visioconférence avec notre partenaire de Lettonie pour que les étudiants participants aux échanges virtuels puissent se voir tous ensemble.

En tant que membre du Consortium Bretagne, nos apprenants et formateurs ont participé à la réalisation d'un film promotionnel à la mobilité Erasmus+. Celui-ci sera diffusé sur notre site Internet, notre page Facebook et lors d'événements comme les salons d'étudiants, nos journées portes-ouvertes. Cette promotion du programme se fait également auprès des réseaux régionaux, nationaux et internationaux des membres du consortium, spécialisés sur les formations sanitaires et sociales et sur les questions internationales et de mobilité avec la plaquette B-Mouve du Consortium.

Une communication est réalisée sur notre site institutionnel et la promotion des mobilités se fait en temps réel via la page Facebook avec les témoignages des personnels sortants.

Lors de chaque événement, les départs, les retours, l'organisation des Erasmus day nous convions la presse locale afin de réaliser un article permettant de communiquer sur nos actions.

Nous nous rapprocherons également d'interlocuteurs locaux comme la « Maison de l'Europe » mais aussi européens comme « Europe directe » pour fournir de la documentation et des liens vers des sites Internet, des émissions de radios, des vidéos, des conférences ; de la commission européenne afin d'offrir une ouverture européenne.

De plus, l'inscription de nos futurs projets sur Erasmus+ Project Results Platform Explained permettra une visibilité pour des futurs partenaires intéressés pour une collaboration.

Depuis 2012, toutes les informations relatives au programme sont présentes sur notre site internet avec une page dédiée à la mobilité internationale et nous y hébergerons la déclaration de politique Erasmus à venir : [https://irfss-bretagne.croix-rouge.fr/Mobilite-internationale/Erasmus/\(lng\)/fre-FR](https://irfss-bretagne.croix-rouge.fr/Mobilite-internationale/Erasmus/(lng)/fre-FR)

L'institut a réfléchi et souhaite mettre en place des projets de promotion sur les 7 années à venir : mise en place d'un album photos des mobilités, réalisation d'un film promotionnel de notre institut pour promouvoir les mobilités entrantes, organisation d'une journée au couleur du pays de l'étudiant ou du personnel entrant.

Veuillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

Les principes de la charte sont inscrits dans le projet d'établissement et font l'objet de communications régulières auprès du personnel à tous les niveaux de l'institution.

La charte est affichée dans plusieurs points stratégiques de l'établissement permettant à toutes les personnes permanentes ou visiteurs d'y avoir accès. Elle est également disponible sur le site Internet

de l'IRFSS Bretagne et celle pour la période 2021/2027 y sera également hébergée.

Pour les étudiants en soins infirmiers, une présentation du programme est systématiquement faite à l'occasion de l'entrée universitaire. Nous avons décidé de déployer un questionnaire lors de la prochaine rentrée sur la connaissance du programme auprès de ce public et de leur proposer le même questionnaire à la fin de l'année. La mesure des écarts nous permettra de mesurer l'impact des actions de communication menées et de les renforcer si nécessaire.

Pour le personnel, il est prévu de revoir, pour 2021, le livret d'accueil du salarié afin d'y intégrer les informations concernant les opportunités des mobilités Erasmus. De plus, une rencontre sera favorisée avec les membres du bureau des relations internationales.

Lors de chaque CODIR, comité de direction, un point est fait sur le programme Erasmus +, et régulièrement au sein des réunions pédagogiques, des réunions administratives afin de l'ancrer dans l'ADN de l'institut.

Tous les évènements sont aussi l'occasion de rappeler ces principes comme les sections de vie étudiante, lors de notre réunion institutionnelle et les conseils de surveillance.

De plus, la diffusion des comptes-rendus des réunions du bureau des relations internationales permet de voir les avancées des projets européens.

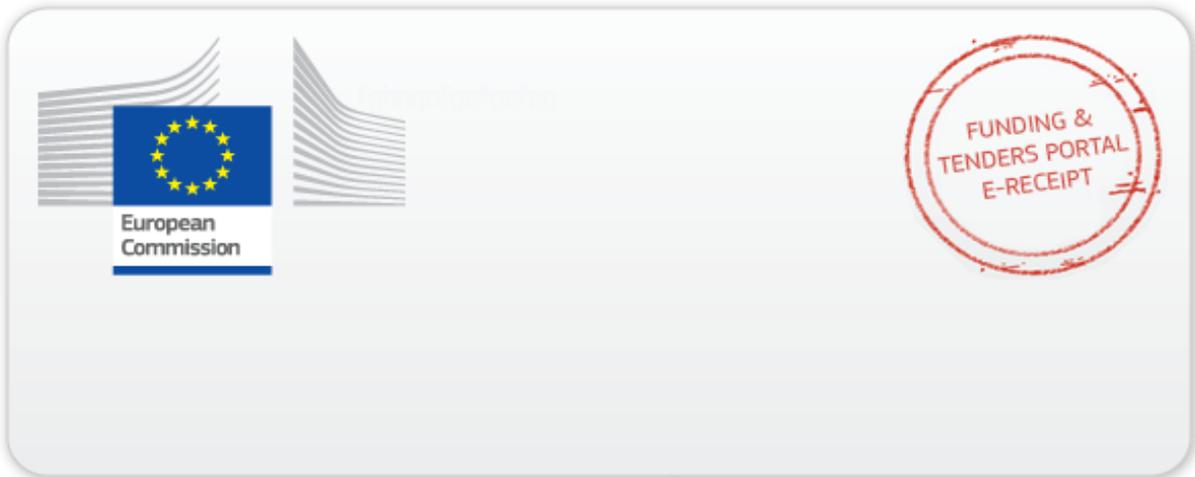
Toutes ces communications permettent ainsi de rappeler les principes de la charte en insistant sur l'inclusion, le respect des normes environnementales et la citoyenneté.

Afin de s'assurer de la transmission des principes, nous allons établir un calendrier avec les moments clés des présentations du programme et les dates des demandes des mobilités pour les étudiants et le personnel.

Nous nous appuyerons également sur l'outil d'auto-évaluation ECHE pour nous assurer que le programme est compris par le personnel et ainsi voir les impacts et effets sur le développement de l'internationalisation de l'établissement.

Enfin, le lien vers Erasmus+ Project Results Platform Explained est un moyen pour les salariés et particulièrement pour les nouveaux de mieux appréhender le programme.

Le groupe de travail national regroupant tous les Instituts de formation de la Croix-Rouge française encourage aussi à approfondir et développer les actions menées dans le cadre du programme Erasmus+. Il a d'ailleurs été décidé que le colloque annuel de la filière formation qui se tiendra en mars 2021 aura pour thème le Programme Erasmus+ et l'International.



This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>